



---

# 3 minutes pour les jeunes

---

*Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,  
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,*

*La lecture de ce document ne vous prendra pas plus de trois minutes. Il vous apporte un éclairage bref mais précis sur une thématique concernant l'enfance et la jeunesse. Nous sommes à votre disposition pour toute question complémentaire, par courriel ([ekkj-cfej@bsv.admin.ch](mailto:ekkj-cfej@bsv.admin.ch)), par téléphone (031 322 92 26) ou sur [www.cfej.ch](http://www.cfej.ch).*

*En vous souhaitant une excellente session d'été 2012,*

*Pierre Maudet, président de la CFEJ*

---

## Accroître la valeur ajoutée du service civil

**Le service civil et le service militaire doivent constituer une plus-value pour la collectivité, mais également pour les jeunes qui l'accomplissent. Dans cette optique, la CFEJ soutient la motion 11.3362 – « Service civil. En tirer un meilleur parti en améliorant la formation », qui demande au Conseil fédéral d'améliorer la qualité de la formation des jeunes astreints au service civil, particulièrement dans le domaine des soins ou de l'assistance aux personnes.**

La CFEJ, dans son rapport *Le Contrat citoyen* publié en octobre de l'année dernière, demandait que les périodes de service militaire ou civil s'insèrent au mieux dans le cursus de formation des jeunes, afin que ces derniers ne soient pas pénalisés à l'heure d'entrer sur le marché du travail. Elle demandait également que le service militaire et civil débouchent systématiquement sur une certification.

### Répondre aux besoins de la collectivité...

Le but visé par la motion 11.3362 rejoint ce double objectif. Accroître le niveau de formation des civilistes permettra en effet de répondre encore davantage aux besoins et attentes des établissements d'affectation, améliorant ainsi l'apport du service civil à la collectivité. Dans le même temps, cette qualité accrue de la formation offrira un bagage supplémentaire aux civilistes, dont ils pourront bénéficier dans leur vie professionnelle.

Comme le relève le Conseil fédéral dans sa réponse, les civilistes mieux formés ne doivent pas supplanter le personnel spécialisé des établissements d'affectation et fausser ainsi la concurrence entre les institutions de soins et d'assistance. Toutefois, vu la grave pénurie de main-d'œuvre que connaissent les domaines de la santé et des services sociaux, l'apport de civilistes bien formés constitue un atout non négligeable.

### ... et aux attentes des jeunes

De manière générale, dans le cas du service civil comme du service militaire, garantir aux jeunes qui s'engagent pour leur pays d'en ressortir munis de certifications est le meilleur moyen de s'assurer qu'ils entreront dans la vie active avec un premier bagage de qualité. C'est aussi accroître grandement l'attractivité des deux formes de services, permettant de motiver les jeunes à remplir le contrat qui les lie à leur pays.

Ces principes, tout comme celui du libre choix entre service militaire et service civil, occupent une large place du rapport *Le Contrat citoyen*, disponible sur [www.cfej.ch](http://www.cfej.ch).